

# FUNCTIONNEMENT DU SERVICE DE BROYAGE

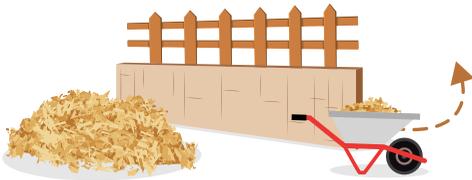
**1** Vos déchets végétaux doivent être déposés sur l'accotement de votre domicile, accessibles à nos services



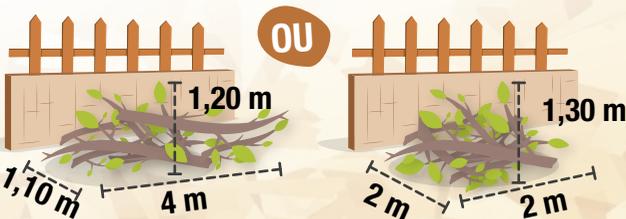
**2** La Ville du Mont-Dore intervient devant votre domicile pour broyer vos végétaux



**3** Sous un délai de 7 jours, récupérez votre broyat devant votre domicile. Il est idéal pour votre compost, c'est un engrais d'excellente qualité



## QUE REPRÉSENTE UN TAS DE 5 M<sup>3</sup> DE VÉGÉTAUX ?



# BROYAGE À DOMICILE

Depuis décembre 2021, le service de broyage remplace la collecte des végétaux dans 5 quartiers de la commune :  
**Saint-Michel, Boulari, La Coulée, Vallon-Dore et Plum.**



Ne pas jeter sur la voie publique - Imprimé sur papier Eco100% recyclé

TOUT  
SAVOIR SUR  
LE BROyat !



# COMMENT UTILISER SON BROYAT ?

## LE BROYAT, UN TRÉSOR POUR VOTRE JARDIN

La taille d'arbustes et l'élagage de vos végétaux produisent une quantité importante de matières organiques qui peuvent servir à la fertilisation de votre jardin. Des techniques simples comme le broyage vous permettent de les valoriser à la maison, plutôt que de les emmener symptomatiquement en déchetterie.

### Pour pailler !

Le paillage nourrit les plantes et améliore la qualité du sol. Il protège votre jardin et vos plantes du dessèchement et des attaques de certains ravageurs.



### Pour composter !

Le broyat de végétaux, un apport essentiel à votre compost ! En ajoutant du broyat de déchets végétaux à votre compost, vous apportez des éléments carbonés et secs qui faciliteront le compostage des déchets de cuisine.



### Pour aménager !

Le broyat de bois peut être utilisé dans les massifs ou pour aménager des allées de jardin. Il constitue un paillis esthétique.



# QUELLES SONT LES MODALITÉS ?

Le service de broyage des végétaux à domicile évolue avec les retours de terrain que la municipalité constate depuis son déploiement. Pour le bon fonctionnement de ce service, merci de respecter les consignes suivantes :

- 1 Les végétaux ne doivent pas dépasser **2 mètres en longueur** et **17 centimètres en largeur**.
- 2 Pour des raisons techniques **les feuilles et herbes de tonte ne sont pas broyées** mais sont collectées par le prestataire. Dans ce cas là, **les séparer du reste du dépôt**. Astuce : ces végétaux peuvent être utilisés en paillage.
- 3 Les végétaux doivent être **entreposés sur l'accotement**, sur un **endroit accessible en véhicule et broyeur tractable** et ce dans le **respect strict du calendrier** de la Ville.
- 4 Pour faciliter les opérations, les branchages doivent être **entreposés dans le même sens**.
- 5 Le volume de dépôt autorisé par foyer et par collecte est de **5 m<sup>3</sup>**.
- 6 Vous avez le choix de **garder ou non votre broyat**. Il doit être **récupéré sous un délai de 7 jours**. Après cela, la Ville, une entreprise ou un particulier pourra récupérer le broyat.



Scanne ce QR Code pour découvrir davantage d'astuces sur le broyat !